

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 SEPTEMBRE 2017

ARRONDISSEMENT
DE NIMES
Secrétariat des Assemblées

Date d'affichage :

PROCES VERBAL DES DEBATS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 SEPTEMBRE 2017

Le vingt-six du mois de septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville.

Présents : Monsieur le Maire Eddy VALADIER, Madame Dominique NOVELLI, 1^{er} Adjointe au Maire, Monsieur Jean-Pierre GARCIA, Madame Berta PEREZ, Madame Catherine HARTMANN, Monsieur Alex DUMAGEL, Madame Géraldine BREUIL, Monsieur Christophe SEVILLA, Monsieur Serge GILLI, Madame Alice MATTERA, Monsieur Joël PASSEMARD, Madame Nadia ARCHIMBAUD, Monsieur Bruno VIGUÉ, Madame Sylvie AJMO-BOOT, Monsieur Alain VULTAGGIO, Madame Lauris PAUL, Monsieur Frédéric BRUNEL, Madame Vanessa BERJON, Monsieur Benjamin GUIDI, Monsieur Christophe CONTASTIN, Madame Christine BORRY, Madame Patricia BONARDI, Monsieur Christophe LEFEVRE, Conseillers Municipaux.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code général des collectivités territoriales :

Monsieur Xavier PERRET, qui a donné procuration à Monsieur Alex DUMAGEL
Madame Danielle DECIS, qui a donné procuration à Madame Berta PEREZ
Monsieur Cédric SANTUCCI, qui a donné procuration à Monsieur Frédéric BRUNEL
Madame Julie FERNANDEZ, qui a donné procuration à Madame Vanessa BERJON
Monsieur Gilbert COLLARD, qui a donné procuration à Monsieur Christophe LEFEVRE
Madame Dominique MARTIN, qui a donné procuration à Madame Patricia BONARDI

Absents : (excusés) Monsieur Alfred MAURO, Madame Frédérique CORDESSE, Monsieur Christian BALLOUARD, Madame Catherine POUJOL, Conseillers Municipaux.

L'assemblée étant en nombre pour délibérer, le Maire déclare la séance ouverte et invite le Conseil à nommer celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de Secrétaire pendant la session.

Madame Christine BORRY, désignée, prend place au Bureau.

Eddy VALADIER : Mesdames et Messieurs, je vous propose d'ouvrir ce Conseil municipal du 26 septembre 2017 en procédant à l'appel. Nous serons 29 à prendre part au vote. Le quorum étant atteint, je déclare ce Conseil municipal pouvant valablement délibérer.

Je vous propose Madame BORRY comme secrétaire de séance. Pas d'opposition ?

Approbation du procès-verbal des débats du 11 juillet 2017

Eddy VALADIER : Chacun a reçu la convocation avec l'ordre du jour de ce Conseil municipal, vous avez pu lire la note explicative de synthèse et comme premier document à examiner, nous avons le procès-verbal du Conseil municipal du mardi 11 juillet 2017.

Y a-t-il des remarques sur ce compte rendu ? Pas de remarques ? Je le soumetts au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

I. Information du Conseil municipal relative aux décisions prises par Monsieur le Maire

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions sur les décisions qui ont été prises entre juillet, la date du dernier Conseil Municipal et ce jour ?

Monsieur LEFEVRE, je vous cède la parole.

Christophe LEFEVRE : Merci. Bonsoir à tous.

Monsieur le Maire, vous avez pris la décision n° 2017-08 de pouvoir ester en justice contre la SCI la Bastide Saint-Gilloise. J'aurais voulu au-delà de cette décision avoir quelques explications si cela est possible sur la teneur de ce conflit naissant.

Eddy VALADIER : C'est une caducité d'un permis de construire à cette SCI dont le porteur est l'ancien Directeur général des services de la ville, de Monsieur LAPIERRE qui avait fait des acquisitions. Le permis étant caduc, n'ayant pas démarré dans les délais, bien évidemment, il nous poursuit, conteste.

Christophe LEFEVRE : D'accord, donc cela sous-entend qu'il y a un nouveau permis de construire qu'il doit demander ou c'est que la nature même du terrain éventuellement a changé ?

Eddy VALADIER : Non, c'est qu'il veut faire valoir un permis qui est caduc. Comme il a mis la Ville en contentieux, la Ville se défend.

Christophe LEFEVRE : D'accord, classique, je comprends.

Eddy VALADIER : D'autres questions, Monsieur LEFEVRE ou Madame BONARDI, allez-y.

Christophe LEFEVRE : J'ai une autre question concernant la décision n° 2017-07-93. Il s'agit de signer un contrat de cession de droit d'exploitation pour le spectacle avec l'entité Le Grenier de Babouchka pour un montant de 8 967,50 €. Je voulais juste savoir si cela correspondait à plusieurs représentations ou à une seule ?

Eddy VALADIER : Ça correspond très exactement à la représentation de la pièce de théâtre qui a fait office de première dans notre pavillon de la culture et du patrimoine, en l'occurrence Clérambart.

Christophe LEFEVRE : D'accord, qui avait eu lieu vendredi.

Eddy VALADIER : Vendredi, il y a 15 jours, on était quelques collègues, je crois que cela était une très jolie représentation. C'était l'ouverture de nos halles et effectivement, on a souhaité avoir une compagnie nationale. C'est Madame PEREZ qui était chargée d'organiser cela et je crois que Madame PEREZ, vous avez fait un beau choix que de placer à ce haut niveau d'une première de notre pavillon de la culture et du patrimoine. C'est un avis personnel, bien évidemment.

Christophe LEFEVRE : Non, mais je partage.

Eddy VALADIER : Mais effectivement, c'est ce spectacle-là.

Christophe LEFEVRE : Est-ce que vous pouvez nous rappeler juste par rapport aux nombres de places payantes, que représente le delta à combler entre les recettes et le coût du spectacle, juste pour information ?

Eddy VALADIER : C'est très simple, vous avez vu, alors très exactement, je ne pourrais vous le dire puisqu'on a deux tarifs : un tarif à 10 € pour les adultes, un tarif à 5 € pour les enfants. Je dois vous dire que je n'ai pas vu beaucoup d'enfants vendredi en quinze. Vous avez 300 places à 10 € cela fait 3 000 €. Le spectacle a coûté 9 000, vous voyez le débours il est de 6 000 € pour la Ville.

Christophe LEFEVRE : D'accord, très bien. Je vous remercie.

Patricia BONARDI : Parce qu'il y avait 290 personnes là.

Eddy VALADIER : S'il vous plaît, mes amis. Ecoutez, pour tout vous dire, Madame BONARDI, c'est dommage qu'il n'y ait pas notre directeur de la culture. Je peux vous assurer de deux choses, le spectacle Clairembart, nous aurions fait deux représentations : une le vendredi soir et une le samedi après-midi, les deux auraient été complètes.

Patricia BONARDI : Bien sûr, mais il faut le voir sur le long terme puisque (hors micro) tenace comme cela et les frais que vous avez engagés parce que cela a coûté quand même pas mal d'euros.

Eddy VALADIER : S'il vous plaît, Madame BONARDI, si vous pouvez parler dans le micro pour le compte rendu ?

Patricia BONARDI : Je vous le disais, vu les frais que vous avez engagés qui sont énormes et vu la quantité de personnes – vous dites 290 personnes – j'espère pour vous que vous complerez à chaque spectacle la salle. Ce n'est pas prêt d'être amorti, c'est tout ce que je voulais vous dire.

Eddy VALADIER : Alors, vous savez deux choses, pour vous rassurer c'était plein. Je crois qu'on aurait pu faire deux représentations vendredi en quinze. Vous me direz « pas 294 ou 291 », peut-être. Mais c'était plein ce vendredi aussi ; vous avez des élus qui n'avaient pas de fauteuil qui étaient sur des chaises. Je peux vous rassurer aussi, les élus ont payé leur place, c'est d'ailleurs normal, moi-même, ma première adjointe et l'adjointe à la culture. Le démarrage, il est tel que je vous le présente, après vous avez raison, les choses se jugent sur la durée. Moi, j'ai confiance dans la programmation qu'a proposée Madame PEREZ. On verra d'ici le mois de décembre, j'ai confiance dans ce qui se prépare pour l'année 2018. Après, Madame BONARDI, vous savez, les budgets des collectivités quelles qu'elles soient, ils sont tous dépensés. Vous ne trouvez pas un budget des festivités de n'importe quelles collectivités de France qui n'est pas dépensé. Donc, effectivement quand vous organisez un événement, vous êtes en déficit ; quand vous organisez un spectacle de joute, c'est un déficit...etc.

Patricia BONARDI : Excusez-moi, je ne vous parle pas du budget quand vous faites venir des artistes. C'est la structure qui a coûté très cher, vous le savez, c'est cela que je vous parle. Ce n'est pas le tarif des artistes quoi qu'il en soit.

Eddy VALADIER : C'est une des différences d'appréciation que nous avons avec vous effectivement. Je l'assume avec mon équipe complètement. Je sais que vous n'étiez pas favorable à cet équipement, je respecte votre position. Mais j'assume avec mon équipe qu'il était nécessaire que la Ville de Saint-Gilles

dispose d'une salle de cette qualité, de cette capacité, de ce fonctionnement, pour offrir des spectacles culturels que nous ne pouvions réaliser, des séminaires et bien d'autres choses, mais j'en prends acte.

Patricia BONARDI : Vous assumez, écoutez c'est parfait. On verra sur le long terme, peut-être qu'on en reparlera.

Eddy VALADIER : A votre guise, je serai toujours là pour en parler avec vous. Il n'y a pas de difficulté là-dessus.

Y a-t-il d'autres questions ? Pas d'autres questions ? Vous me donnez acte de vous avoir donné ces informations.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

2. Contribution de solidarité de la Commune de Saint-Gilles au bénéfice des victimes de l'ouragan IRMA

Eddy VALADIER : La délibération suivante concerne une contribution de solidarité de notre Commune. Je cède la parole à Madame NOVELLI.

Dominique NOVELLI : Merci, Monsieur le Maire. Vous savez tous par l'actualité l'ouragan IRMA qui a frappé les deux îles françaises, Saint-Barthélemy et Saint-Martin. La Ville de Saint-Gilles a décidé de contribuer un petit peu à leur malheur, de leur donner 5 000 € d'aide exceptionnelle pour que les populations puissent se reconstruire, éventuellement les utiliser pour les premiers secours, etc.

Nous verserons cet argent à la Croix rouge française pour le projet Urgence Caraïbes.

Est-ce qu'il y a des questions ? On passe aux votes. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, merci pour eux.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3. Budget Principal 2017 – Décision modificative n° 3

Eddy VALADIER : Il s'agit de la décision modificative n° 3 du budget principal 2017 de notre ville. En section de fonctionnement, en dépense comme en recette, une modification de 30 800 € sur six lignes d'imputation budgétaire et en section d'investissement, en dépense comme en recette, une modification de 1 340 955 € dont je vous donne le détail.

En section de fonctionnement, il s'agit de quelques ajustements de 25 000 € pour les fournitures de petits matériels pour notre centre technique municipal. C'est-à-dire que nous rajoutons quelques dépenses notamment pour nos bâtiments communaux. 25 000 € sur l'imputation budgétaire relative aux honoraires. Il s'agit là de la location en partie du hangar Julien qui a été nécessaire durant la réalisation des travaux de la halle de sport Chouleur. Subvention aux associations, nous l'évoquerons à la délibération suivante. Nous avons discuté avec Monsieur LEFEVRE à la dernière commission, il s'agit d'un équilibre entre cette ligne et la ligne remboursement de frais 30 800 €. C'est relatif à l'association de protection animale que préside Madame COCHET. Puis, Madame NOVELLI vient de nous en parler, il s'agissait aussi d'inscrire une subvention de 5 000 € pour Urgence Caraïbes.

Voilà pour la section de fonctionnement. Y a-t-il des questions sur cette section de fonctionnement ? Non.

En section d'investissement. Je vous propose également de rajouter 20 000 € de dépenses de matériels pour les services communaux. Il s'agit notamment de renouveler les gilets pare-balle de nos agents du poste de police municipale. Ainsi que d'acquérir quelques petits matériels pour le CTM que nous pouvons passer en section d'investissement. En matière d'études diverses, 5 200 €, il s'agit d'une prestation de géomètre

pour mettre à jour notre logiciel du cimetière. 4 800 € sur la ligne du logiciel, il s'agit de l'acquisition d'un logiciel de billetterie pour nos halles culturelles. Acquisition équipement halle Chouleur, 70 000 € de dépenses. Il s'agit de tout le matériel que nous souhaitons renouveler à l'intérieur de cette salle pour la pratique des sports qu'accueille cette salle. Travaux de voirie en cours, je vous propose de rajouter en travaux de voirie la somme de 969 357 €. Avance SEGARD 36 200 €, il s'agit du solde de l'opération relative à l'ANRU I sur la cité Sabatot. Remboursement d'avances subventions ANRU, il s'agit d'une dépense de 175 398 € relative à la non-réalisation de l'école Frédéric Mistral sur l'ancien site à côté de l'ancienne maison de retraite. Puis, avenant de travaux des halles Baltard 60 000 €, il s'agit d'inscrire les avenants que nous avons présentés au dernier Conseil municipal du mois de juillet.

Pour équilibrer tout ceci, il y a un virement de la section de fonctionnement de moins 55 000 €. Il y a une cession d'éléments d'actifs 25 000 €. Il s'agit notamment d'une somme de 4 000 € relative aux ventes que nous avons effectuées sur du matériel usagé, notamment là je crois que c'est le tracteur. Puis 22 000 €, je crois que c'est la vente que nous avons décidé de la maison située 2 rue Puits des Anges.

Ensuite, vous noterez les subventions que nous avons obtenues entre le 11 juillet et ce jour 26 septembre. Une subvention du Département pour la salle Cazelles de 62 500 €, une subvention de la communauté d'agglomération de Nîmes métropole pour la salle Cazelles de 420 250 €. Une subvention du département du Gard pour l'Abbatiale de 200 000 €, une subvention du département du Gard pour la halle Chouleur de 125 000 €. Une subvention de la région Occitanie pour la voirie secteur 2, c'est-à-dire le boulevard Griffeuille de 300 000 €. Une subvention de l'agglomération de Nîmes métropole, également pour la voirie secteur 2, c'est-à-dire le Griffeuille, de 281 205 €. Ce qui doit faire 1 370 000 € de subventions entre le mois de juillet, le mois de septembre.

Voilà pour cette modification n° 3 de notre budget. Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Eddy VALADIER : Je cède la parole à Monsieur GARCIA pour une affectation de subvention à l'association de protection animale de Saint-Gilles pour l'année 2017.

4. Affectation d'une subvention allouée à l'Association de Protection Animale de Saint-Gilles pour l'année 2017

Jean-Pierre GARCIA : Il s'agit de la signature d'une convention de mise à disposition d'un agent de la ville auprès de l'association de protection animale Saint-Gilloise, permettant ainsi de se mettre en conformité avec la législation. A ce titre et conformément à la réglementation en vigueur, la Commune prévoit le versement d'une subvention complémentaire au profit de cette association pour lui permettre de rembourser à la ville les salaires et charges sociales du personnel mis à disposition. La somme dont on parle est à hauteur de 30 800 €.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions concernant cette délibération n° 4 ? Allez-y, Monsieur LEFEVRE.

Christophe LEFEVRE : Merci. Nous avons évoqué cet aspect de régularisation de la situation en commission et je vous en remercie. J'avais évoqué lors de cette commission l'éventualité de contrats aidés au sein de la Commune. J'ai dit, je crois qu'il y en avait peut-être 4 ou 5 sans certitude. Je profite de cette délibération pour vous poser la question de savoir combien il y a de contrats aidés maintenant que vous avez eu le temps peut-être de vérifier sur la Commune de Saint-Gilles et qui en bénéficie ? Et auquel cas, qu'est-ce que ces emplois ou ces nécessités d'emplois vont devenir ?

Eddy VALADIER : Il y a cinq contrats aidés sur la Commune de Saint-Gilles. Ils ont essentiellement été recrutés dans le cadre des activités périscolaires nécessaires. C'est Madame NOVELLI qui en a la gestion.

Ces contrats se terminent pour deux en 2018 dont un au moins d'octobre 2018. Donc, on a une garantie de l'Etat jusqu'à cette échéance-là. Pour l'un au 30 avril 2020. Donc, aujourd'hui, la Ville n'a pas d'inquiétude sur le renouvellement de ces cinq contrats.

Christophe LEFEVRE : La fin des contrats aidés, c'est 2018. Et vous me dites que vous avez du personnel qui sous cette forme perdure jusqu'en 2020, c'est cela ?

Eddy VALADIER : Trois jusqu'en 2020.

Dominique NOVELLI : Ce ne sont pas des contrats CUI ou CAE mais des contrats Avenir qui n'ont pas fait l'objet d'arbitrage ; nous avons réussi à en avoir trois au mois de mai dont un en cours et qui finit octobre 2018.

Christophe LEFEVRE : Je vous remercie.

Eddy VALADIER : Y a-t-il d'autres questions ? Pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5. Responsabilité civile de la Commune : indemnisation d'un tiers en raison d'un dommage causé par un agent communal dans l'exercice de ses fonctions

Eddy VALADIER : Il s'agit de mettre en jeu la responsabilité civile de la Commune en raison d'un dommage causé par un agent communal dans l'exercice de ses fonctions. Il y en a pour la somme de 165,56 €. C'est un débroussaillant des espaces verts, on a accidentellement projeté une pierre sur un véhicule et on a brisé la vitre.

Pas de question ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6. Protection fonctionnelle d'un agent territoriale en fonction

Eddy VALADIER : La collectivité publique est tenue d'accorder sa protection aux fonctionnaires dans le cas où ils sont victimes notamment d'outrages, de menaces verbales, voire d'agressions physiques à l'occasion de faits qui n'ont pas le caractère d'une faute personnelle.

Considérant qu'à la suite d'un entretien entre deux agents territoriaux, l'un des agents a adressé une correspondance à son supérieur hiérarchique présent lors de cet entretien. Considérant que dans ce courrier, l'agent adresse des propos diffamatoires portant atteinte à l'intégrité professionnelle de son supérieur dans l'exercice de ses fonctions. Considérant que par courrier reçu en mairie, ce supérieur hiérarchique sollicite la protection fonctionnelle suite à son dépôt de plainte et souhaite que la Commune soit subrogée dans ses droits dans ces affaires. Considérant que l'intéressé a été victime de faits visés à l'article 11 de la loi du 13 juillet 1983 en raison de ses fonctions et qu'il a droit de ce fait à la protection fonctionnelle. Considérant que la Commune est tenue d'accorder sa protection fonctionnelle aux fonctionnaires pour le cas où ils font l'objet d'outrages, de menaces verbales, voire d'agressions corporelles, le Conseil municipal est saisi pour autoriser la protection fonctionnelle de cet agent.

Allez-y, Monsieur LEFEVRE.

Christophe LEFEVRE : Oui merci, j'aurais plusieurs questions sur cette délibération qui finalement m'interpelle. Est-ce que vous pouvez nous donner des précisions, sans citer de noms bien entendu, sur ce

que vous appelez diffamatoire dans ce courrier ? Est-ce qu'il y a des menaces, quelle est cette notion de diffamation que vous évoquez ?

Eddy VALADIER : C'est un agent qui part écrit à son supérieur hiérarchique a insinué qu'il y avait des subordinations de témoin dans un conflit qui opposait une partie du personnel de la ville au corps enseignant. Donc, cet agent s'est permis non pas d'insinuer mais d'écrire factuellement qu'il y avait eu subordination de témoin dans une affaire. C'est évidemment inexact et c'est évidemment une remise en cause de la probité de ce cadre qui ne peut rester en l'état et d'ailleurs, ce cadre a déposé plainte. Puis, naturellement les choses vont se dérouler.

Christophe LEFEVRE : D'accord. Par ailleurs, je voulais savoir si en parallèle, non pas des sanctions mais des décisions avaient été prises par le ou la RH que vous devez avoir en vos murs qui a pour mission aussi de gérer ce genre de problématique ? Entre deux agents, si vous avez un agent qui en agresse un autre pour des raisons dont la motivation reste encore à élucider vraiment, la position du RH dans ce type de conflit, quelles sont les sanctions qui ont été prises à l'encontre de cette personne ou pas encore ?

Eddy VALADIER : Bien évidemment, à partir du moment où il y a plainte, il y aura enquête. Je n'ai pas moi-même, Monsieur GARCIA en tant que responsable du personnel ou Madame NOVELLI, à anticiper des conclusions d'enquête s'il y a enquête sur cette plainte. Pour l'instant, c'est en l'état, nous verrons le moment venu s'il convient que la Ville prenne des dispositions adéquates en fonction de la situation qui aura été révélée.

Christophe LEFEVRE : J'entends bien. Donc, sur la forme vous condamnez ce courrier ce que je comprends puisqu'il y a diffamation. Mais sur le fond, par contre, vous prenez position en spécifiant que la personne qui a écrit ce courrier est en tort, dans tous les cas, il y a pas de subordination de qui que ce soit. C'est cela ?

Eddy VALADIER : Effectivement, ce cadre a à la fois toute ma confiance personnelle comme la confiance de l'ensemble de mes collègues dans une situation que nous connaissons, sur laquelle vous le comprendrez je ne pourrais pas m'étendre mais il ne fait pas de doute à nos yeux que notre cadre a à la fois exercé pleinement ses fonctions et respectait la déontologie nécessaire d'un fonctionnaire territorial.

Christophe LEFEVRE : Très bien, je vous remercie de ces précisions.

Eddy VALADIER : Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Eddy VALADIER : Monsieur GARCIA vous pouvez enchaîner par la délibération n° 7 concernant l'attribution de 10 marchés de fournitures ou plutôt 9 puisque je crois qu'il y en a 1 qui a été infructueux.

7. Marché de fournitures – Fourniture de petits équipements et matériels pour le Centre Technique Municipal – Attribution lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10

Jean-Pierre GARCIA : Afin de respecter l'ordonnance du 23 juillet 2015 et le décret du 25 mars 2016 relatifs au marché public, une procédure d'appel d'offres a été lancée le 24 février dont l'objet concernait la fourniture de petits équipements et matériels pour le Centre technique municipal. Donc, considérant que l'accord cadre a été établi pour une durée d'un an renouvelable trois fois une année à compter de la date de modification du marché, cette consultation a été répartie sur dix lots concernant en principe : soudage, tronçonnage, cylindres et cadenas, peinture, menuiserie, métallerie et tôlerie, outillage plomberie, produits chimiques et matériels de nettoyage, signalisation verticale, visserie et fixation.

La commission d'appel d'offres réunie le 19 septembre 2017 a validé l'attribution de ces différents lots aux différentes entreprises. Vous avez dans le tableau la liste exhaustive. Sachant qu'effectivement, le lot n° 8 (produits chimiques, matériel de nettoyage) a été infructueux.

Eddy VALADIER : Très bien. Y a-t-il des questions sur l'attribution de ces lots qui concernent les fournitures de petits équipements pour notre centre technique ? Non, pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Eddy VALADIER : Je cède la parole à Madame BREUIL qui nous présentera les dossiers relatifs aux rénovations des façades, notamment dans notre centre ancien.

8. Rénovation des façades par les propriétaires en centre ancien – Attribution de subventions.

Géraldine BREUIL : Il s'agit de l'attribution de subventions municipales destinées à soutenir financièrement les résidents dans leurs efforts de restauration des façades participant à la mise en valeur et à la promotion du centre historique de Saint-Gilles. Du 6 juin 2017 au 5 septembre 2017, cinq projets ont été réputés éligibles pour un montant de subventions de 14 728,20 €. Ce qui équivaut à un montant de travaux de 71 598 €.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver cette attribution de subventions. Y a-t-il des questions ?

Eddy VALADIER : Monsieur LEFEVRE, je vous cède la parole, allez-y.

Christophe LEFEVRE : Merci. Juste pour mémoire, est-ce que vous pouvez nous rappeler pourquoi certains sont subventionnés à 15, à 30 % ou à 21 %, s'il vous plaît ?

Géraldine BREUIL : Nous contribuons aux subventionnements des propriétaires à hauteur de 15 ou 30 % en fonction de la rue sur laquelle la bâtisse est construite. C'est-à-dire que sur les axes principaux, nous doublons la subvention jusqu'à 30 %. Sur les axes secondaires, elle est à 15 %. A savoir que ces subventions sont complétées par une délibération qui est prise par la communauté d'agglomération, donc par Nîmes métropole pour atteindre en effet le montant de subvention de 40 à 65 % au global pour les propriétaires.

Eddy VALADIER : D'autres questions, Monsieur LEFEVRE ?

Christophe LEFEVRE : Merci. Il y avait juste par exemple la dernière subvention qui a été à 21 %, donc ni à 15 ni à 30. Donc, si c'est en fonction des rues...

Géraldine BREUIL : Non, c'est parce que simplement, cette personne est sur rue de la République, c'est 30 % et que le plafond est atteint. C'est-à-dire que le plafond étant atteint, la subvention est plafonnée.

Christophe LEFEVRE : Je comprends. Je vous remercie de cette précision.

Eddy VALADIER : Très bien, s'il n'y a pas d'autres questions. Je propose de soumettre aux votes ces délibérations. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Eddy VALADIER : Concernant la rénovation des devantures commerciales, Madame BREUIL, vous pouvez poursuivre avec la délibération n° 9.

9. Rénovation des devantures commerciales par les artisans commerçants en centre ancien – Attribution de subventions

Géraldine BREUIL : Il s'agit du corollaire pour les devantures commerciales entre le 6 juin et le 5 septembre. Un dossier a été réputé éligible, il se situe Porte des Maréchaux pour un montant de subvention de 2 259 €, ce qui équivaut à 4 518 € de travaux.

Il est demandé d'approuver cette subvention. Est-ce que vous avez des questions sur cette délibération ?

Eddy VALADIER : Pas de questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Eddy VALADIER : Délibération n° 10, c'est Monsieur SEVILLA qui vous présentera une délibération relative à une désaffectation et déclassement d'une partie de la voie communale n° 7 dite de Beauvoisin à Saint-Gilles. Je crois que cela fait plusieurs fois que nous discutons de ce sujet. Monsieur SEVILLA.

10. Désaffectation et déclassement d'une partie de la voie communale n° 7 dite « de Beauvoisin » à Saint-Gilles

Christophe SEVILLA : Il s'agit d'une désaffectation à la demande du notaire pour qu'il puisse passer l'acte d'échange. A savoir que cette désaffectation qui est utilisée par le public, l'échange ne peut être fait et l'acte ne peut être fait par le notaire tant que nous n'avons pas voté au Conseil municipal cette désaffectation. Chose que l'on va faire ce soir et la durée de cette désaffectation est tenue pour un an afin que le propriétaire qui va bénéficier de l'échange puisse faire les travaux sur l'autre voie pour que le domaine public puisse définitivement être fermé aux publics. Des questions ?

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur SEVILLA pour ces précisions.

Monsieur LEFEVRE, vous avez sollicité la parole, je vous la cède immédiatement.

Christophe LEFEVRE : Je vous remercie, effectivement je crois que cela fait plusieurs fois que l'on voit passer une délibération, en tout cas portant sur ce bout de circulation-là. De mémoire, il était prévu qu'il y ait une alternative de proposer à la société TUTEL pour pouvoir permettre le passage des camions. Je crois que c'est à cet endroit-là.

Christophe SEVILLA : L'alternative n'a pas été proposée à Tutel mais plutôt à la personne qui subit les nuisances de Tutel.

Christophe LEFEVRE : C'est induit ?

Eddy VALADIER : C'est une conséquence, vous avez raison. C'est une conséquence, on ne peut pas interrompre la circulation.

Christophe LEFEVRE : Donc, ma question est la suivante. Cet échange qui est proposé, est-ce que la nouvelle route alternative qui va contourner permet la circulation des camions qui empruntaient ce parcours qui était droit au départ ? Est-ce que cela le permet et est-ce que cela sera réalisé une fois que l'échange serait effectif dans la durée de un an ?

Eddy VALADIER : Cela sera réalisé avant que l'échange soit fait. Effectivement, Monsieur SEVILLA...

Christophe SEVILLA : La route qui va remplacer celle qui est en cours aujourd'hui a été étudiée pour que justement, les camions articulés puissent passer sans aucun problème et accéder au pont au travers d'un virage qui va être fait pour justement limiter les nuisances des personnes qui habitent à côté. Cela a été étudié pour un accord justement avec le consort Tutel.

Eddy VALADIER : Mais je tiens à apporter une précision, cela n'a pas été fait pour le consort Tutel et son activité. Cela a été surtout fait parce que nous avons d'autres agriculteurs de notre collectivité qui empruntent ce chemin pour aller dans leurs terres. Sur le sujet de l'activité de Monsieur TUTEL, je dois vous rappeler que la Ville a mis Monsieur TUTEL au tribunal concernant son activité que nous contestons. Le tribunal nous a donné raison une première fois il y a quelques mois. Monsieur MARCK, vous me corrigerez, je crois que c'est le 6, 7 du mois de septembre. Le tribunal d'appel a confirmé son premier jugement, donc Monsieur TUTEL est tenu à échéance de cesser son activité sous peine d'astreinte financière. Je ne lâcherais pas ce dossier, que nous suivons notamment avec un autre collègue Cédric SANTUCCI, Monsieur TUTEL a, pour nous, détourné l'activité, notamment l'acquisition de ce foncier qu'il a fait à la SAFER. Donc, il n'exerce pas une activité agricole, il exerce une activité de camionneur dans un espace voué à l'agriculture, protégé à ce titre-là. Il ne faut pas se méprendre, il y a deux choses dans ce dossier que suit Monsieur SEVILLA, c'est un, arrêter le plus rapidement possible les nuisances occasionnées par ces camions, ceux de Monsieur TUTEL aux résidents, mais tout en permettant aux autres agriculteurs saint-gillois qu'ils n'occasionnent pas de perturbation de pouvoir accéder à leurs terres, à leurs propriétés, à leurs vergers ; il n'y a pas que Monsieur TUTEL qui passe là et qui n'ont jamais posé de problème pendant 50 ans.

Christophe LEFEVRE : J'entends bien, j'ai bien écouté ce que vous venez de me dire. Alors, je ne parlais pas de l'aspect judiciaire des choses. Néanmoins, vous confirmez que c'est la circulation des camions de Monsieur TUTEL qui a justifié ce contournement ?

Eddy VALADIER : Oui, qui nous a contraint, effectivement si Monsieur TUTEL n'avait pas exercé cette activité de camionneur et ne nous avait pas fait venir de la bentonite du stade de Marseille pendant des années depuis 2010, si on avait continué à en avoir sur ce chemin que les agriculteurs saint-gillois qui vont ramasser leurs abricots, leurs pêches ou faire leurs vendanges, on n'aurait pas entendu parler de ce dossier ; la voie n'aurait pas été détournée et cela aurait continué. Toujours est-il qu'il aurait fallu qu'en 2010, on prenne le taureau par les cornes, cela n'a pas été le cas. Avec mes collègues, on a pris le taureau par les cornes en 2014. Comme d'autres affaires commerciales en ville, cela dure un peu longtemps mais on finit et là aussi je crois qu'on finira par y arriver.

Christophe SEVILLA : Une précision, Monsieur le Maire, les travaux engagés pour le détournement de cette voie qui a été cédée gratuitement en échange à Monsieur LAFAILLE puisqu'il s'agit de Monsieur LAFAILLE, les travaux sont pris en charge par la personne, par la même personne. Et pas par la Mairie de Saint-Gilles.

Eddy VALADIER : Vous avez bien fait de le préciser, Monsieur SEVILLA.

Eddy VALADIER : Donc, en fait, on défend nos amis agriculteurs saint-gillois.

D'autres questions, Monsieur LEFEVRE ?

Christophe LEFEVRE : Non, je vous remercie de cette précision.

Eddy VALADIER : Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

11. Itinéraire cyclable « La ViaRhôna » - Convention entre la Communauté de Communauté Beaucaire Terre d'Argence (CCBTA) et la Commune de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Je cède la parole à Monsieur GILLI concernant l'itinéraire cyclable lié à la ViaRhôna, une convention entre la Communauté de Commune de Beaucaire Terre d'Argence. Vous voyez je travaille à Beaucaire, cela va vous faire plaisir et la Commune de Saint-Gilles. Je fais ce que je peux moi, mais vous voyez, je progresse. Vous savez, Madame BONARDI, certains de mes collègues pourront vous le dire,

parfois je suis un peu lent à la détente. Je ne peux pas faire deux choses à la fois, donc là je commence par la communauté de communes, peut-être qu'un jour, j'irai plus loin. Mais c'est Monsieur GILLI qui va nous en faire la présentation.

Serge GILLI : La ViaRhôna est un itinéraire cyclable qui va relier le lac Léman à la mer Méditerranée. Elle entre dans le Gard à Villeneuve-les-Avignon, puis se divise à Beaucaire en plusieurs voies dont l'une relie Saint-Gilles, le Grau-du-Roi et Sète. Le CCBTA, la Comité Communautaire d'Argence, a été sollicitée pour la mise en œuvre d'un tracé cyclotourisme reliant Beaucaire à Saint-Gilles. Ce projet va permettre la création d'une boucle cyclo-découverte, tout en servant de support au tracé provisoire de la ViaRhôna, lequel est prévu à terme sous forme d'une voie verte le long du canal du Rhône à Sète entre Beaucaire et Saint-Gilles. Cet itinéraire permettra également de relier la plaine de Beaucaire à la voie verte du Pont du Gard. Il sera enfin le support de l'EuroVelo 8 qui relie Athènes à Cadix et arrive dans le Gard par Tarascon, puis emprunte le même...

Eddy VALADIER : Je vous interromps, Monsieur GILLI, parce que Monsieur LEFEVRE et Madame BONARDI me font les gros yeux. Ne vous inquiétez pas, je ne vais pas faire Cadix Athènes à vélo. Surtout, à mon avis, il faudra éviter le mois d'août.

Serge GILLI : Après cette explication, les obligations de la Commune de Saint-Gilles sont les suivantes : la Commune autorise la CCBTA a posé la signalétique sur son territoire communal et la garantie en libre accès à leurs services. La Commune s'engage à assurer l'entretien des panneaux sur le tronçon d'itinéraire traversant le territoire. La Commune pourvoira à leur remplacement lorsqu'ils seront subtilisés ou endommagés. Enfin, la Commune de Saint-Gilles s'engage à verser le montant restant à sa charge après exécution de la pose.

Ainsi, le Conseil municipal est saisi pour autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention dont le terme est fixé le 31 décembre 2017.

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur GILLI.

Y a-t-il des questions ? Monsieur LEFEVRE, je vous cède la parole.

Christophe LEFEVRE : J'avais une question sur cette idée de piste cyclable qui est finalement invalidée. Néanmoins, je voulais connaître le coût pour la Commune de Saint-Gilles ?

Serge GILLI : Le coût, vous l'avez dans la convention jointe en annexe. Il y en a pour grosso modo 6 000 € : 842 € sur un tronçon, 1 607 € sur un autre tronçon, 2 083 € sur un autre tronçon, 791 € sur un autre tronçon. Cela fait 4004. Sur ces dépenses-là, la CCBTA aura une subvention de 50 % donc, on paiera la moitié de cette somme-là. Grosso modo, 2 000.

Christophe LEFEVRE : Alors, je crois que ce n'est pas tout à fait cela. Si je vous pose la question, c'est que je...

Eddy VALADIER : Si vous connaissez les réponses, ne posez pas des questions.

Christophe LEFEVRE : Mais je peux me tromper. Ecoutez, il est effectivement évoqué, vous avez les tableaux mais ce sont les tableaux de fourniture de panneaux. Or, à l'article 1-5, page 4, il est stipulé, je peux vous lire, CCBTA émettra à titre de recette, à l'encontre de la Commune de Saint-Gilles correspondant aux remboursements de la fourniture et de la pose. Evidemment, cela change un peu les choses. J'entends bien qu'il y a une subvention à concurrence de 50 % du coût global. Mais le reste à charge ce n'est pas que les fournitures, ce sont les fournitures et la pose. C'est d'ailleurs expliqué à nouveau aux paragraphes 2, 3 de la même page. Donc, je vous réitère ma question, ce que vous m'avez dit là c'est la somme des fournitures.

Eddy VALADIER : Vous rajouterez 43,75 € pour chaque panneau qui sera planté.

Christophe LEFEVRE : Cela dépend. Moi, je ne sais pas, vous me dites cela...

Eddy VALADIER : Monsieur LEFEVRE, entre nous, je crois que c'est une belle idée de créer cette boucle de cyclo-découverte sur notre territoire, entre Beaucaire et Saint-Gilles pour relier la ViaRhôna existante sur l'itinéraire provisoire de la ViaRhôna. Entre nous, sur un budget de 32 000, que cela coûte 2 500 ou 3 100 € à la fin quand la CCBTA m'aura fait le calcul, qu'ils m'auront dit, on avait pensé poser 43 panneaux, on n'en a posé que 41. Là n'est pas l'enjeu, cela coûtera 3 000 ou 4 000 €, on en fera le bilan avec la CCBTA à la fin. Ils ont un comptable public, on a un comptable public, on ne payera que ce qu'on doit payer. Franchement, je préfère que ce soit la CCBTA qui se soit chargée des appels d'offres, qui me pose les panneaux, qui les commande etc. que la Ville de Saint-Gilles franchement. Parce que j'ai autres choses à faire de plus importants que de m'occuper de 30 panneaux qui vont jaloner un itinéraire entre Cadix et Athènes. Donc, pinaillons si cela coûte 2 223, 2 412, plus ou moins 50 tant que vous voulez, il n'y a pas d'enjeu financier là, Monsieur LEFEVRE.

Christophe LEFEVRE : Alors, entre nous, Monsieur le Maire, je voudrais vous dire que je comprends effectivement le fondement de votre raisonnement. Néanmoins, si on est précis, on l'est jusqu'au bout. Donc, vous nous fournissez les tableaux avec des virgules, des décimales, des chiffres, des unités. Soyons précis, je vous pose juste une question qui n'est pas là pour vous déranger, qui est juste pour être factuel.

Eddy VALADIER : Bon, Monsieur le Directeur général regardera combien cela coûte ou on présentera le bilan lorsqu'on aura réalisé. Cela doit se réaliser avant la fin de l'année, donc les panneaux ils sont peut-être déjà en cours de livraison. Cette délibération a été votée par Monsieur le Maire de Beaucaire. Je pense que Monsieur le Maire de Beaucaire est précautionneux de l'utilité des deniers publics. Donc, il n'y a pas de souci, vous avez toutes les informations, Madame BONARDI. Vous êtes encore à Beaucaire ou plus ?

Patricia BONARDI : C'est personnel.

Eddy VALADIER : Non, mais pour savoir si vous avez encore des réseaux ou pas. Question que je pose mais vous n'êtes pas obligée de me répondre. Sur ce dossier on vous fait le bilan, le moment venu ?

Christophe LEFEVRE : Oui, vous nous direz le coût global, c'est une question anodine.

Eddy VALADIER : Allez, mais il n'y a pas de souci. Donc, Monsieur MARCK, une fois qu'on aura posé ces panneaux et réglé la CCBTA, on fera le bilan. Pas de souci, mais entre nous, cela va coûter quelques centaines d'euros.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

12. Aménagement urbain du centre-ville (secteur 3) – Demande de subventions

Eddy VALADIER : Délibération n° 12, il s'agit de solliciter les subventions à l'Etat, à la région Occitanie, le département et la communauté d'agglomération de Nîmes pour les travaux du secteur 3 du centre-ville. C'est-à-dire pour le boulevard Gambetta.

Y a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Eddy VALADIER : Madame BREUIL, délibération n° 13, il s'agit de demander une subvention à l'Europe concernant notre patrimoine, entre autres.

13. Projet de médiation et de valorisation du patrimoine local – Demande de subvention au titre du dispositif LEADER

Géraldine BREUIL : Je vais refaire un retour – excusez-moi – sur la question qu’avant vous m’avez posé. Désolé mais j’ai dit une erreur, donc j’aime bien être précise. Sur la subvention, il n’y avait pas atteinte du plafond pour la subvention. Je me suis trompée car c’était indiqué rue de la République. En effet, la parcelle est rue de la République, donc 30 % et a aussi un côté sur l’impasse du Cloître, donc 15 %. Donc, moyenne des 2, on retombe à peu près sur les 20 %.

Eddy VALADIER : Donc, c’est une maison d’angle.

Géraldine BREUIL : Voilà. Alors, l’Abbatiale de Saint-Gilles sera restaurée en 2018 mais manque d’outils de valorisation et d’interprétation et ne propose pas d’actions de médiation à destination des publics. De même, le centre historique de la Ville possède des atouts patrimoniaux importants qui sont insuffisamment mis en valeur. La volonté de la municipalité de pourvoir la ville d’outils d’interprétation et de proposer des activités de médiation et des événements permettant de valoriser le patrimoine communal auprès des visiteurs ; le projet global envisagé est d’octobre 2017 à la fin 2018. Il s’élève à 140 850 € HT. Il comprend la création d’un parcours audio-guidé de l’Abbatiale, d’une collection de dépliants présentant les œuvres patrimoniales à l’intérieur de l’Abbatiale, une signalétique patrimoniale en centre historique, un spectacle son et lumière sur la façade de l’Abbatiale et la mise en place d’actions de médiation culturelle à destination des scolaires. Le plan de financement prévisionnel de ce projet global se présente comme suit : montant total des dépenses : 140 850 € HT. Nous faisons appel au financement LEADER, soit des fonds européens à hauteur de 63,9 % pour un montant de 90 000 €. La Ville de Saint-Gilles quant à elle aura une part de financement de 50 850 € auquel il sera également possible de demander d’autres subventions jusqu’à hauteur des 80 % subventionnés.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions sur ces sollicitations financières que nous faisons à l’Europe au titre du dispositif LEADER ? Allez-y, Monsieur LEFEVRE.

Christophe LEFEVRE : Oui, j’avais une question, comme vous le savez, nous sommes toujours pour la chasse aux subventions quel qu’elle soit. Néanmoins, je m’interrogeais juste sur la notion de médiation du patrimoine à destination du public puisque c’était en partie le rôle de l’office du tourisme. Maintenant, c’est en partie le rôle de l’agglo qui a pris le relais de la promotion touristique de la Commune. Donc, je m’étonnais quelque part que vous soyez obligé d’aller chercher des subventionnements en externe alors qu’en principe, cette mission incombe par délégation à l’agglomération.

Eddy VALADIER : Non, l’office du tourisme ne pratiquait pas cette médiation-là. C’était bien des effectifs du service patrimoine. Même si le directeur de l’office du tourisme passé un temps chapotait ces effectifs-là. Donc, ce n’est pas une mission de tourisme et de promotions des atouts de la Ville de Saint-Gilles, c’est bien un volet médiation patrimoniale sur un effectif – je ne vous le cache pas – du service patrimoine qui est déjà dans nos murs. En clair sur toute cette opération, c’étaient des choses qui étaient déjà programmées. Mais sur lesquels, on n’avait pas de financement et Madame BREUIL avec toute sa perspicacité qu’on y connaît est allée nous dégoter 90 000 € à l’Europe. C’est ce que vous disiez d’ailleurs, vous n’aviez pas dit autre chose que cela.

Christophe LEFEVRE : D’accord, très bien.

Eddy VALADIER : Qui est contre ? Qui s’abstient ? A l’unanimité, je vous remercie.

ADOpte A L’UNANIMITE

Eddy VALADIER : Vous pouvez poursuivre, Madame BREUIL, concernant la restauration du tableau Saint-Gilles surpris dans sa retraite par le roi Wamba.

14. Demande de subventions pour la restauration du tableau « Saint-Gilles surpris dans sa retraite par le roi Wamba » et la valorisation de ce projet auprès des publics - Abrogation de la délibération n° 2017-05-29 du 23 mai 2017

Géraldine BREUIL : L'Abbatiale de Saint-Gilles conserve un ensemble mobilier classé monument historique. Une partie de ce mobilier est en mauvais état de conservation et nécessite des mesures de restauration tel que nous l'avons entrepris précédemment. Il a été décidé cette année de restaurer le tableau représentant Saint-Gilles surpris dans sa retraite par le roi Wamba. Le coût de la restauration est estimé à 24 697 € HT auquel il faudra ou non ajouter 1 200 € supplémentaires lorsque le tableau sera décroché et que l'on pourra juger de l'état du châssis.

Vous avez déjà vu il y a quelques mois une telle délibération faisant appel à une subvention de la DRAC. Il est aujourd'hui nécessaire d'annuler cette subvention pour finalement revoir le plan de financement et permettre à la Ville de Saint-Gilles de demander une subvention du même ordre sur les fonds LEADER, donc les Fonds Européens. Nous ajouterons aux travaux qui étaient déjà envisagés dans l'ancienne délibération des ateliers de médiation et des dépliant. Ce qui permet en effet d'être éligible à ces fonds LEADER ; on a fait le calcul c'est plus intéressant de rajouter un peu et d'avoir une subvention plus importante. Le plan de financement total du projet est porté à 35 847 € HT répartis de la manière suivante :

- restauration du tableau : 25 877 € ;
- ateliers de médiation sous forme de salaire 5 000 €, c'est là aussi une valorisation d'un poste ;
- matériel pédagogique : 250 € ;
- dépliant : 1 000 € pour la conception graphique, 500 € pour l'impression et 200 € pour la traduction ;
- pilotage et suivi coordination de projet, valorisation d'un poste à hauteur de 3 000 €.

Le plan de financement prévisionnel prévoit 36,12 % de financement par la DRAC, une réserve parlementaire à hauteur de 8,37 % et les fonds LEADER à hauteur de 35,51 %, ce qui nous permet d'atteindre les 80 % de financement maximum. La Ville de Saint-Gilles aura donc à déboursier dans cette opération 7 169,40 €.

Eddy VALADIER : Madame BREUIL on pourrait lever la réserve parlementaire de Monsieur le député.

Géraldine BREUIL : Je pense malheureusement que, depuis...

Eddy VALADIER : Malheureusement, mais ce n'est pas de son fait. La loi qui a été votée en juin probablement ou en juillet, enfin peu importe, a supprimé les réserves parlementaires. Donc, évidemment, il y en a pour personne, c'est comme cela. Du coup, on n'aura pas eu la précédente, on n'aura pas celle-là. Monsieur LEFEVRE, j'ai été très honnête puisque j'ai dit que c'était indépendamment de sa bonne volonté.

On modifiera la délibération en conséquence, et je crois qu'il est utile que nous restaurions ce magnifique tableau,

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Eddy VALADIER : Madame BREUIL, continuez sur la convention de partenariat avec l'association Heptafilms.

15. Convention de partenariat avec l'Association Heptafilms dans le cadre du projet « Archives orales du territoire de Saint-Gilles »

Géraldine BREUIL : Nous travaillons sur un projet de création d'un nouveau musée s'appuyant sur des collections existantes dans le Musée de la Maison Romane, en structurant et complétant les thèmes. Ce musée se situera au-dessus de l'îlot du Cellier des moines au sein de l'abbaye médiévale à vocation à documenter et valoriser la Commune de Saint-Gilles. Ce futur musée sera organisé autour de trois grandes séquences : l'abbaye, la ville et le territoire. Le parcours du futur musée se terminera par un ancrage dans l'histoire contemporaine de Saint-Gilles en s'adressant à ses habitants. Il s'agira de témoignages oraux de personnes dont l'histoire personnelle ou familiale est liée à l'histoire du territoire de Saint-Gilles. Ces témoignages constitueront des archives orales du territoire de Saint-Gilles. Ce projet de collecte de témoignages oraux d'habitants de Saint-Gilles est porté par le service Patrimoine de la Ville de Saint-Gilles et le Conseiller musée de la DRAC Occitanie.

Le projet se déroulera en quatre étapes :

- identification des personnes ressources,
- choix de témoins et rencontres,
- réalisation d'entretiens filmés,
- montage d'une sélection séquence filmée de maximum trois minutes par témoin et diffusion et archivage.

La première et la dernière étapes seront menées conjointement par la DRAC et nos services. L'association Heptafilms s'associe au projet archives orales du territoire pour la réalisation des étapes 2 et 3. Cette association réalise notamment des films documentaires ainsi que des reportages photographiques, en particulier sur le domaine artistique, scientifique, patrimonial ou culturel et a déjà travaillé avec la DRAC pour des entretiens filmés.

Afin de définir l'objet et les modalités de collaboration, nous vous proposons donc une convention tripartite. Le coût total de ce projet est de 21 936 € auquel la Ville de Saint-Gilles contribuera à hauteur de 5 000 €, le reste étant des financements de la DRAC et la participation de l'association.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention tripartite.

Eddy VALADIER : Merci, Madame BREUIL, pour cette présentation.

Y a-t-il des questions ? Je vous écoute.

Christophe LEFEVRE : Comme nous l'avions vu en commission, je vous avais dit que nous trouvions que c'était vraiment une très belle idée. Donc, là-dessus on ne peut que se réjouir et se féliciter et vous féliciter. Néanmoins, j'avais une question quant aux financements de cette opération parce qu'on est à 21 936 € pour 45 minutes, je crois, de reportage finalement ; 15 sessions de 3 minutes, 45 minutes. Mais par contre, dans les explications qui suivent, je ne trouve pas le compte. A savoir que sur 21 936 €, on a une participation de la DRAC à concurrence de 10 000 et une subvention de la Ville de Saint-Gilles de 5 000. Mais 10 et 5, cela ne fait pas 21 900, je voudrais savoir qui finance la différence.

Géraldine BREUIL : C'est une convention tripartite, donc il y a trois participants et l'association Heptafilms qui est une association à but non lucratif qui œuvre. Donc, on bénéficie à la fois des fonds de la DRAC dans cette opération, également du partenariat avec l'Association Heptafilms.

Christophe LEFEVRE : D'accord, parce qu'en l'état, j'ai peut-être mal lu, c'est possible. C'est fort probable. Mais je n'ai pas trouvé...

Géraldine BREUIL : Si, vous l'avez. Je l'ai lu également. Charge sociale... l'Association Heptafilms atteste de son activité est conforme au statut tel que déclaré au service de l'Etat en qualité d'employeur ; elle assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises du personnel auquel elle aura recours pour la mise en œuvre des prestations faisant l'objet de la présente convention. C'est leur participation.

Eddy VALADIER : Attention, Madame BREUIL, il ne faut pas les faire. C'est un montage particulier effectivement.

D'autres questions ?

Christophe LEFEVRE : Oui, je voulais savoir également si vous comptez monter une commission, comment cela va se passer pour choisir les 15 personnes qui vont se livrer à cet exercice cinématographique ?

Géraldine BREUIL : Alors, on ne monte pas de commission, ce n'est pas une attribution de quoi que ce soit. C'est aller chercher la mémoire de l'histoire saint-gilloise, donc c'est assez objectif comme enjeu.

Christophe LEFEVRE : Si vous avez 30 personnes qui se présentent pour parler de Saint-Gilles, comment vous allez faire pour les choisir alors ? Je vais poser la question comme cela.

Géraldine BREUIL : Alors, tel qu'il est inscrit sur la première page, c'est en collaboration, nous ville, et DRAC. Donc, le chargé de musée de la DRAC, ce sera des discussions, des réunions sur les personnes qui peuvent avoir un intérêt majeur pour le montage de ces films.

Eddy VALADIER : Si on a dix personnes qui veulent nous parler de la Guerre 39-45, peut-être qu'on verra avec eux d'en choisir cinq, puis d'en prendre cinq autres pour nous parler de l'immigration italienne ou espagnole du début du siècle. Pareil, des gens qui pourraient nous parler de l'immigration italienne ou espagnole, il peut y en avoir bon nombre, des anciens je parle. Il faudra des choix pour qu'on puisse traiter le maximum de sujets mémoires. Mais effectivement, s'il y en a douze qui veulent nous parler de l'explosion de la DEULEP en 1970, pour nous raconter la même histoire, on en choisira deux.

Géraldine BREUIL : Après, on est accompagné par cette association qui est habituée à faire ce type de montage documentaire. Donc, il y a aussi un accompagnement qui nous permettra de choisir les interlocuteurs les plus à l'aise ou alors les témoignages les plus chargés en émotion.

Eddy VALADIER : Je crois que cela va essayer de se faire notamment sur les conseils de la DRAC qui ne vous cache pas beaucoup plus de qualifications que moi. Nos anciens, il faut vite les saisir parce que malheureusement, ils prennent de l'âge ; les gens qui se rappellent du temps de guerre commencent à se faire rare. On n'aura peut-être pas non plus un si large panel de ceux qui ont connu l'immigration italienne ou espagnole à la première vague au début du siècle, fin du siècle dernier. Il y en a pas tant que cela.

Christophe LEFEVRE : C'est sûr, c'est une belle idée, je réitère mes propos, c'est très bien.

Eddy VALADIER : Oui, on en a discuté à la commission.

D'autres questions ? D'autres précisions, non ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOpte A L'UNANIMITE

Eddy VALADIER : Dernière délibération, Madame PEREZ, à vous l'honneur de conclure.

16. Convention de dépôt d'un reliquaire de monstration de la basilique Saint-Sernin de Toulouse à la Mairie de Saint-Gilles

Berta PEREZ : C'est une convention de dépôt du reliquaire de monstration de la basilique Saint-Sernin de Toulouse pour la Mairie de Saint-Gilles. Dans le cadre des 900 ans de l'Abbatiale en 2015, la Ville de Saint-Gilles a obtenu le prêt de reliquaire de monstration de Saint-Gilles qui est actuellement présenté à l'Abbatiale. Ce reliquaire appartient à la ville de Toulouse et est inscrit sur les inventaires du musée Saint-Raymond de Toulouse, musée des Antiques de Toulouse, basilique de Saint-Sernin.

Il est proposé de solliciter le dépôt dudit reliquaire de monstrance de Saint-Gilles pour une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction afin qu'il puisse être exposé de manière plus durable dans l'Abbatiale. Le musée Saint-Raymond qui est responsable de ce reliquaire ainsi que Monsieur le Curé de la basilique de Saint-Sernin sont favorables à ce prêt. Dans ce cadre, la ville de Toulouse a fait parvenir à la Ville de Saint-Gilles une convention de dépôt du reliquaire qui définit les modalités et termes du prêt. Cette convention figure en annexe à la présente délibération.

Eddy VALADIER : Merci. Monsieur LEFEVRE, Madame BONARDI ? Allez-y, Monsieur LEFEVRE, je vous cède la parole.

Christophe LEFEVRE : Une petite question qui va m'amener sur une autre mais je vais vous la présenter ensuite. Juste à la lecture du document qui est joint la convention, il est stipulé que l'estimation de la valeur du reliquaire est définie par le conservateur du musée prêteur. Alors je sais que c'est un peu difficile à appréhender, mais est-ce que vous avez une idée de la valeur à assurer ? Puisqu'il faut assurer ce type de document, et plus généralement – cela m'amène à une autre question – est-ce que l'on peut savoir, peut-être pas individuellement mais comment sont assurés tous les objets qui sont dans l'Abbatiale ? Puisque j'ai eu l'occasion d'aller voir, notamment il y avait des statuettes qui sont exposées au risque des ouvriers qui est à l'intérieur. Donc, cela m'amène à cette question, comment sont assurés tous ces objets ? Quelles valeurs leur sont portées ?

Eddy VALADIER : En l'occurrence, sur le sujet que vous évoquez puisque nous l'avions assuré lorsque nous avons pu accueillir ces reliques, cela été évalué à 10 000 €. Après effectivement, on n'est pas dans du matériel à proprement parler. Donc, évaluer des reliques, c'est plus probablement le reliquaire qui est évalué que les reliques en elles-mêmes. Après, comme l'ensemble du patrimoine municipal, le mobilier était assuré par nos assureurs.

Madame BREUIL, vous voulez rajouter quelque chose sur l'Abbatiale, vous en particulier ? Allez-y.

Géraldine BREUIL : Tout le mobilier qui se trouve dans l'Abbatiale est – je réponds à une affirmation que vous avez faite – préservé du travail des ouvriers qui travaillent dans l'édifice. Il n'y a pas de risque ; ce sont des équipes qui sont habilitées à travailler et qui préservent bien évidemment toutes les œuvres situées dans l'Abbatiale.

Eddy VALADIER : Monsieur LEFEVRE va vous dire le contraire. Allez-y, Monsieur LEFEVRE.

Christophe LEFEVRE : Il n'y a pas d'animosités dans mes propos. Juste j'avais remarqué que dans le presbytère, il y avait deux statues où il y avait un élément qui reposait dessus. J'ai cru comprendre que ces deux statues avaient une valeur assez importante. Je ne suis pas un spécialiste, ni expert en antiquité. Néanmoins, il semblerait que ces objets ont une valeur commerciale, une valeur vénale importante, donc je m'interrogeais sur la façon dont c'est assuré. Je vous confirme, peut-être que maintenant, cela a été réglé mais je vous confirme que, en l'occurrence, quand j'y suis allé, tout n'était pas protégé des éventuels aléas qui peuvent arriver.

Eddy VALADIER : Vous ou Monsieur POUJOL ? Entre nous, c'est Monsieur POUJOL qui vous a accompagné, je ne vois pas comment vous rentreriez dans le presbytère.

Christophe LEFEVRE : Non, j'y suis allé tout seul.

Eddy VALADIER : Qui d'ailleurs, vous le savez, est un lieu privé. En tout cas, votre remarque est judicieuse. Nous devons prendre soin que nos entreprises soient précautionneuses vis-à-vis de notre patrimoine. Entièrement d'accord avec vous.

Pas d'autres questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOpte A L'UNANIMITE

Eddy VALADIER : Je vous signale que toutes les délibérations, si je ne me trompe pas, ont été votées à l'unanimité du Conseil municipal. Donc, il y a eu des échanges mais plus de l'ordre des précisions, des compléments d'informations mais toutes les délibérations ont été votées. Je vous en félicite et vous en remercie pour notre Commune.

Christophe LEFEVRE : Absolument, je voudrais préciser par là même que quand d'aventure, nous votons contre ou quand nous nous abstenons, cela donne d'autant plus d'importance à ce vote puisque quand nous sommes d'accord, nous votons pour.

Eddy VALADIER : Oui parce que si vous étiez d'accord, vous votiez contre cela serait ennuyeux pour nous. Je le prends à sa juste mesure.

Je vous remercie. Je vous souhaite une bonne soirée et je vous donne rendez-vous début novembre, s'il n'y a pas de changements d'ici là.

La séance est levée à 22 heures.

Eddy VALADIER

Maire de Saint-Gilles